

LETTRE D'ESPAGNE

## ***Révolution***

*dans le bon sens du terme, dans le sport espagnol*

*par André Merce Varela de Barcelone*

Une grande date dans l'histoire du sport espagnol: le 20 décembre 1961, le Parlement espagnol a adopté à l'unanimité une loi préparée par la délégation nationale de l'Éducation Physique et des Sports, et qui a pour objet de doter l'Espagne d'une politique sportive de grande envergure.

Les moyens financiers nécessaires à une aussi vaste réforme seront apportés par les

concours de pronostics (sur les matches de football) dont tous les bénéfices iront désormais au sport et au sport seul.

Jusqu'à présent, la direction des sports n'en touchait que le tiers, l'autre tiers allant au ministère de l'Intérieur et le troisième aux conseils départementaux. Ces derniers devront dorénavant consacrer ces ressources à l'aménagement des installations sportives

exclusivement. Quant à la part qui était attribuée au ministère de l'Intérieur, elle sera versée à la direction des sports.

Voici les grandes lignes de la réforme prévue par une loi qui ne compte pas moins de treize chapitres et trente-neuf articles :

- Education physique et sportive obligatoire dans tous les degrés de l'enseignement de l'école primaire à l'université.
- Rôle prééminent du sport dans la formation des militaires.
- Création d'un Institut national d'éducation physique et sportive pour la formation des cadres.
- Création d'un Conseil national où siègeront les représentants du *Comité Olympique Espagnol*, des fédérations sportives, des clubs, de l'armée et des personnalités du monde des sports.
- Obligation pour les municipalités de construire des installations sportives conçues selon le nombre des habitants de la localité.
- Exemption de tout impôt pour les manifestations des sports amateurs.
- Les locaux des clubs et des installations sportives bénéficieront d'une protection juridique spéciale analogue à celle des locaux d'habitation.

C'est tout un courant d'habitudes qui se trouve bouleversé. Jusqu'à présent le sport espagnol ne vivait que grâce à l'initiative privée, l'appui officiel ne se faisant sentir que de façon très sporadique, selon l'intérêt que

les dirigeants politiques du moment prenaient au sport, et toutes les grandes réalisations, aussi spectaculaires fussent-elles, ne permettaient pas à la grande masse de jeunes, en particulier, de pratiquer les activités sportives.

Les promoteurs de la loi ont fait valoir le fait que les médiocres résultats enregistrés par l'Espagne dans les sports de base, athlétisme et natation, sont la conséquence des efforts mal coordonnés depuis un demi-siècle. Les exploits sportifs accomplis par les Espagnols en gymnastique avec le regretté J. Blume, et en football grâce au Réal Madrid et au Football-Club Barcelone, l'ont été grâce aux efforts de quelques cercles privés, car le nombre des licences en gymnastique comme en football est l'un des moins élevés d'Europe.

La nouvelle loi s'adresse aussi bien à la promotion de l'élite (elle a du reste été rédigée par des passionnés de sport) qu'à l'entraînement de toute la masse.

*Le projet a été défendu au Parlement par M. Elola-Olaso, grand sportif et avocat de talent, président du Comité Olympique Espagnol, et dont le discours d'une haute tenue intellectuelle emporta l'adhésion unanime.* Le projet de loi avait été préparé par M. Juan Antonio Samaranch, vice-président du Comité Olympique Espagnol, et M. Jaime Sanroman.